Processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement

Registre des projets

BUREAU DU PRÉSIDENT EXÉCUTIF
BUREAU FÉDÉRAL D'EXAMEN DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES
HULL (QUÉBEC) K1A OH3

Numéro 23, mars 1986

TABLE DES MATIÈRES

PROCESSUS FÉDÉRAL D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN ENVIRONNEMENTAL: BREF APERÇU 1

LES INFORMATIONS RELATIVES AUX PROJETS SOUMIS À LA COMMISSION

- CN Rail-Doublement de la voie-Colombie-Britannique.. 2
- Examen concernant les corridors Fraser-Thompson, Colombie-Britannique 3
- Centrale nucléaire de Pointe Lepreau.. 4
- Grands Bancs de Terre-Neuve-Production éventuelle de pétrole.. 5
- Aménagement de villégiature du lac Shoal 6
- Complexe hydro-électrique de la rivière des Esclaves.. 7
- Prospection au large de la côte ouest.. 8
- Vols militaires au Labrador et au-dessus de certaines parties du Québec 9

PROJETS EN VEILLEUSE

- Projet d'énergie marémotrice de la Baie de Fundy 10
- Projet de forage en mer dans l'est de l'Arctique-Nord du Détroit de Davis 11
- Polar Gas (Projet) 12
- Travaux de canalisation du fleuve Fraser.. 13
- Accroissement de la capacité de l'aéroport International de Vancouver.. 14

LISTE DES PROJETS DÉJÀ EXAMINÉS DANS LE CADRE DU PROCESSUS 15

PROCESSUS FÉDÉRAL D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN ENVIRONNEMENTAL
BREF APERÇU

Le ((Décret sur les lignes directrices visant le Processus d'examen et d'évaluation en matiére d'environnement)) a été promulgué par le conseil des ministres le 21 juin 1984. Ces lignes directrices, qui remplacent des décisions prises précédemment par le Cabinet, donnent effet de façon précise aux responsabilités générales du ministre de l'Environnement spécifiées dans la Loi de 1979 sur l'organisation du gouvernement.

Le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales (BFEÉE) est responsable, au nom du ministre de l'Environnement, de l'administration du Processus, et son président exécutif relève directement du Ministre.

Les lignes directrices s'appliquent à tous les ministères, commissions ou organismes fédéraux ainsi qu'à tous les organismes de réglementation (lorsque la loi ne l'interdit pas ou qu'il n'existe pas d'autre loi ayant le même objet). Les corporations de la Couronne participeront au Processus selon leurs politiques et les pouvoirs qui leur sont confiés par la loi.

Le Processus fédéral d'examen et d'évaluation en matière d'environnement (PFÉEE) s'applique aux projets :

qui sont entrepris directement par le gouvernement;

pour lesquels le gouvernement s'engage financièrement;

qui sont réalisés sur des terres administrées par le gouvernement fédéral ainsi qu'en mer;

qui peuvent avoir un effet sur l'environnement dans une région qui relève de la compétence du gouvernement fédéral.

Chaque ministère est responsable de l'évaluation de tout projet au sujet duquel il a le pouvoir de décider que les effets sur l'environnement:

- ne sont pas nuisibles; dans ce cas, le projet est automatiquement soustrait à une autre évaluation;
- sont peu importants ou peuvent être atténués selon la technologie appropriée;
- sont inconnus: dans ce cas, le projet doit être étudié et évalué à nouveau;
- sont inacceptables; dans ce cas, le projet doit être modifié ou abandonné;
- peuvent être importants; dans ce cas, le projet est soumis au ministre de l'Environnement pour faire l'objet d'un examen public dirigé par une commission. (Un examen public peut aussi être demandé lorsque la population est particulièrement préoccupée par le projet.)

L'examen public est tenu par une commission indépendante.

Le BFEÉE prépare un projet de mandat pour la commission, propose des personnes susceptibles d'être membres de la commission, procure au besoin à celle-ci un président et la pourvoit d'un secrétaire ainsi que d'un secrétariat. Il négocie la participation des provinces et des territoires aux examens publics et établit les procédures générales à suivre.

Le ministre établit le mandat de chaque commission et nomme les membres de celle-ci. Les membres doivent être impartiaux, libres de toute attache politique, à l'abri de tout conflit d'intérêts éventuel et posséder les connaissances et l'expérience requise pour l'examen du projet en cause. L'examen porte sur les incidences environnementales et les répercussions sociales relatives au projet, y compris celles qui se produiront à l'extérieur du Canada. Avec le consentement du ministre de l'Environnement et du ministre responsable, l'examen peut être étendu à des questions telles que les effets socio-économiques d'ordre général, l'évaluation des méthodes et la nécessité du projet.

Les commissions établissent leurs propres règlements et organisent un programme d'information du public pour expliquer comment l'examen sera conduit. Elles peuvent, par exemple, décider des exigences relatives aux directives concernant la préparation d'un énoncé des incidences environnementales (ÉIE), fixer la période de temps au cours de laquelle le public pourra faire ses commentaires au sujet des directives et de l'ÉIE, et établir la façon dont les réunions publiques seront tenues. Lorsqu'elle a terminé son examen, la commission transmet au ministre de l'Environnement et au ministre responsable un rapport contenant ses conclusions et ses recommandations, qui est ensuite rendu public.

Le ministère responsable s'assure de ce que les décisions prises par les ministres sont prises en considération dans la conception, la réalisation et le fonctionnement du projet et que des programmes convenables d'exécution, d'inspection et de contrôle sont organisés. Le ministre responsable s'occupe de la suite à donner au rapport de la commission pour que le public soit informé du résultat de l'examen.

CN RAIL — DOUBLEMENT DE LA VOIE — COLOMBIE-BRITANNIQUE

Promoteur: CN Rail

Responsable: Transports Canada

Contact: L.O. Hostland, Engineer Plant Expansion Program, CN Rail, 10004 – 104 Avenue Edmonton (Alberta), T5J OK2

Description

Le programme de doublement de la voie comprend la construction d'une seconde voie le long des 700 km compris entre Valemount et Vancouver. Cette seconde voie serait située en majeure partie dans l'emprise et le long de la voie existante; les principales exceptions à cette règle seraient là où la seconde voie devrait passer en tunnel.

Situation actuelle – PÉEE

Le projet a été transmis au ministre de l'Environnement en décembre 1982. La Commission, formée au mois d'avril 1983, est composée des personnes suivantes :

R.G. Connelly, président
BFEÉE
Hull (Québec)

Fraser A. MacLean
Victoria (C.-B.)

Norman L. McLeod
White Rock (C.-B.)

G. Ross Peterson
Howard Paish and Associates
North Vancouver (C.-B.)

S.O.(Denis) Russell
University of British Columbia
Vancouver (C.-B.)

Le secrétaire de la Commission est :
Paul Scott, BFEÉE 700-789, rue Pender ouest
Vancouver (C.-B.) V6C IH2 (604) 666-2431

La Commission a reçu son mandat et a été nommée en avril 1983. Elle a tenu des réunions d'information dans plusieurs localités le long de la voie du CN en juin 1983. A la suite de ces réunions, elle a rédigé un rapport provisoire, publié en septembre 1983, dans lequel, entre autres, elle demandait au CN de lui fournir des renseignements supplémentaires. La Commission a tenu ses dernières réunions publiques en juin 1984, dans la région de Vancouver, des réunions locales ont également eu lieu, en septembre 1984, à Clearwater, Kamloops, Lytton et Chilliwack. Le rapport final de la Commission a été rendu public en mars 1985 par les ministres de l'Environnement et des Transports.

Le rapport contenait 41 recommandations à l'intention de CN Rail et d'organismes fédéraux et provinciaux. Les répercussions possibles du projet sur les pêches constituaient la question d'ordre environnemental la plus importante. Un certain nombre de recommandations portent sur les processus de conception et d'approbation. La Commission conclut que si les processus susmentionnés sont maintenus, si les études environnementales sont parachevées telles que prévues et si les recommandations en ce qui concerne la protection des pêches sont suivies, le projet proposé de doublement de la voie devrait avoir peu d'incidence sur l'ensemble des ressources halieutiques du réseau de la rivière Thompson et du fleuve Fraser. Cependant, la Commission conclut également que les processus de conception et d'approbation actuellement en vigueur ne tiennent pas suffisamment compte de toutes les questions environnementales associées au projet, en particulier en ce qui concerne les pêches comme moyen de subsistance des Indiens et la protection des ressources patrimoniales. La Commission recommande l'élargissement des processus en question de conception et d'approbation de façon à ce que les intérêts des Indiens soient pris en considération dès les premières étapes du processus de planification et de conception de futurs projets de doublement de la voie. Le rapport traite également de questions telles que les vibrations et le bruit produits par les trains, les déversements toxiques, les ressources fauniques, la stabilité des pentes et l'entretien des voies et de l'emprise. En outre, la Commission formule un certain nombre de recommandations en ce qui a trait à la surveillance et aux activités complémentaires reliées à la mise en oeuvre des recommandations de la Commission.

EXAMEN CONCERNANT LES CORRIDORS FRASER-THOMPSON

Responsable: Transports Canada

Contact: P. Hoisak, Transports Canada Place de ville, Tour C Angle des rues Queen et Lyon Ottawa (Ontario), K 1 A ON5

Description

Lorsque la Commission a été créée en avril 1983 pour examiner le projet de doublement de la voie de CN Rail, en Colombie-Britannique, elle a également été chargée de préparer un rapport distinct sur les répercussions environnementales à long terme des activités reliées au transport dans les corridors du fleuve Fraser et de la rivière Thompson. L'ensemble du corridor comprend les vallées du fleuve Fraser et de la rivière Thompson, d'Agassiz à Valemount. Les activités de transport dans le corridor comprennent celles de CN Rail, de CP Rail, du ministère des Transports et des Routes, (C.-B.) de Trans Mountain Pipeline, de Westcoast Transmission, d'Inland Natural Gas, de B.C. Hydro (lignes de transmission) ainsi que divers chemins utilises pour l'exploitation forestière.

Situation actuelle – PÉEE

Membres de la Commission, nommés en avril 1983:

R.G. Connelly, président
BFEÉE
Hull (Québec)

Fraser A. MacLean
Victoria (C.-B.)

Norman L. McLeod
White Rock (C.-B.)

G. Ross Peterson
Howard Paish and Associates
North Vancouver (C.-B.)

S.O. (Denis) Russell
University of British Columbia
Vancouver (C.-B.)

Le secrétaire de la Commission est:
Paul Scott, BFEÉE 700-789, rue Pender ouest
Vancouver (C.-B.) V6C 1H2 (604) 666-2431

Dans un premier temps, la Commission a demandé à Tera Environmental Consultants Ltd. de préparer un rapport décrivant l'infrastructure de transport du corridor et les plans d'aménagement à venir, tout en donnant un aperçu des utilisations qui touchent l'environnement et les ressources et en identifiant les zones vitales où les activités de transport pourraient avoir des répercussions sur des ressources fragiles. Une ébauche du rapport a été examinée par des organismes gouvernementaux, des sociétés de transport et des groupes de citoyens et a fait l'objet de discussion lors d'un atelier qui a eu lieu en juillet 1984.

En décembre 1984, la Commission a publié un tabloïde qui résume le rapport de l'expert-conseil, donne un aperçu des projets d'examen de la Commission, mentionne un certain nombre de questions à discuter et des options possibles pour l'aménagement du corridor. Le document a servi à orienter les discussions lors des ateliers qui ont eu lieu à Vancouver, à Lytton et à Kamloops en mars 1985.

À la suite de ces ateliers, la Commission a préparé un document de travail qui résume les principales questions et propose des solutions. Le document a servi de base de discussion pour une autre série d'ateliers qui ont eu lieu dans les mêmes localités, en juin 1985.

La Commission a remis son rapport, en février 1986, au ministre de l'Environnement, Tom McMillan et au ministre des Transports, Don Mazankowski. Elle recommande que l'efficacité des systèmes de gestion de l'environnement soit rehaussé grâce à une meilleure coordination et coopération entre les organismes gouvernementaux, les promoteurs et les représentants du public durant les étapes de planification, de conception et de construction des nouvelles propositions de transport dans le couloir. La Commission suggère que les procédures existantes soient améliorées plutôt que d'en instaurer des nouvelles.

La Commission recommande la création d'un comité directeur constitué de représentants fédéraux et provinciaux responsables de l'environnement et du transport. Ce comité s'occuperait de tracer les grandes orientations pour un comité de gestion du couloir composé de représentants des ministères gouvernementaux, des promoteurs, des organisations indiennes, des groupes d'intérêt public et des organisations locales.

Le rapport contient également des recommandations sur les moyens à prendre pour protéger les ressources et leur utilisation tout en prévoyant de nouveaux aménagements dans le domaine du transport.

CENTRALE NUCLÉAIRE DE POINTE LEPREAU

Responsable: Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources

Contact: J. D. McTaggart-Cowan Énergie, Mines et Ressources 580, rue Booth Ottawa, (Ont.), K1A 0E4

Promoteur: Maritime Nuclear (consortium regroupant la Commission de l'énergie électrique du Nouveau-Brunswick et Énergie atomique du Canada Limitée)

Description

Maritime Nuclear propose de construire un réacteur nucléaire CANDU de 630 mégawatts à proximité de la première centrale, déjà en service. La nouvelle centrale s'étendrait sur environ 11 hectares (27 acres) sur le terrain de 525 hectares (1295 acres) appartenant à la Commission de l'énergie électrique du Nouveau-Brunswick. Au départ, la centrale produirait de l'électricité destinée exclusivement à l'exportation.

Situation actuelle – PÉEE:

Le projet a été présenté au BFEÉE le 22 juillet 1983 pour examen par une commission d'évaluation environnementale. Comme la province du Nouveau-Brunswick participe au projet, un processus d'examen fédéral-provincial a été amorcé. Le 28 septembre 1983, le ministre de l'Environnement du Canada et son homologue du Nouveau-Brunswick ont établi conjointement le mandat de la Commission d'évaluation. Celle-ci, constituée en novembre 1983, comprend les membres suivants :

R. G. Connelly, coprésident
BFEÉE
Hull (Québec)

Léandre Desjardins, coprésident
Université de Moncton
Moncton (Nouveau-Brunswick)

John Foster
Huntsman Marine Laboratory
St. Andrews (Nouveau-Brunswick)

Adrian Booth
Ottawa (Ontario)

Secrétaire de la Commission:
Carol Martin, BFEÉE Hull (Québec)
K1A OH3 (819) 997-1000

Le secrétariat a tenu des journées d'accueil en novembre 1983, en vue de présenter le projet, d'expliquer le processus d'examen à la population et de prendre connaissance des observations et des préoccupations de cette dernière. La Commission a tenu ensuite un atelier à Saint-Jean, en décembre 1983, en vue de relever les questions et les préoccupations qu'il importe, selon le public et les organismes gouvernementaux, de soumettre à un examen plus approfondi.

En janvier 1984, la Commission a établi, à l'intention de Maritime Nuclear, des directives pour la préparation d'un énoncé des incidences environnementales (EIE). En juin 1984, Maritime Nuclear a remis cet EIE à la Commission. L'examen public de l'EIE amena la Commission à demander de l'information supplémentaire au promoteur et celle-ci lui fut donnée en octobre 1984. Des réunions publiques ont été tenues en décembre 1984 à Saint-Jean, Fredericton et Pennfield.

Le rapport de la Commission a été présenté aux ministres de l'Environnement, fédéral et provincial, en mai 1985 et a été rendu public en juin 1985. Le rapport conclut que le projet peut être réalisé sans effets néfastes importants pourvu que certaines recommandations soient suivies. Le rapport comprend 39 recommandations sur diverses questions, notamment la radioactivité, la planification d'urgence, les incidences sociales et économiques, l'élimination des déchets et le déplacement. La Commission s'est penchée sur les incidences réelles de la première installation au moment d'évaluer l'effet positif de Lepreau II. II est recommandé que des mesures soient prises maintenant pour que les répercussions possibles soient réduites au minimum et que les préoccupations actuelles concernant Lepreau I soient considérées.

La Commission recommande que les plans d'urgence soient améliorés; en abolissant le système d'alerte par sirène, en modifiant le système téléphonique et informant mieux les gardiens bénévoles. La Commission recommande également que les programmes actuels de surveillance soient maintenus, que des données additionnelles soient collectées et qu'un comité regroupant tous les organismes qui surveillent les répercussions possibles de Lepreau I soit créé pour coordonner les programmes de surveillance et rédiger des rapports à cet effet. La Commission recommande également qu'un comité consultatif communautaire soit créé sans tarder pour fournir une tribune permettant d'échanger des renseignements et de résoudre les problèmes dans les collectivités se trouvant aux environs de l'emplacement de la centrale.

PRODUCTION DE PÉTROLE DANS LA ZONE NORD-EST DES GRANDS BANCS

Promoteur: Mobil Oil of Canada Ltd.

Contact: Wes Abel, Mobil Oil, Saint-Jean (Terre-Neuve)

Responsable: M. Ruel, Directeur général, Direction de la protection de l'environnement Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada 355, River Road, Ottawa (Ontario) K 1 A OE4

Description

L'examen a porté sur la production éventuelle de pétrole dans le nord-est des Grands Bancs à l'est de Terre-Neuve et sur les activités industrielles s'y rapportant.

En mars 1985, à la suite de la signature de l'accord de l'Atlantique, la Commission initiale établie en 1980 a été restructurée de façon à tenir compte de la nature conjointe fédérale-provinciale de l'examen.

Les membres de la Commission sont:

Philip J. Paradine, coprésident
Sciences et technologie Canada
Ottawa (Ontario)

G. Ross Peters, coprésident
Memorial University of Newfoundland
Saint-Jean (T.-N.)

Raoul Andersen
Memorial University of Newfoundland
Saint-Jean (Terre-Neuve)

Père Kevin Molloy
Ferryland (Terre-Neuve)

Winnifred Roebothan-Wells
Lewisporte (Terre-Neuve)

Alfred W.H. Needler
Ancien sous-ministre des pêches
St. Andrews (N.-B.)

Secrétaire de la Commission:
Bob Greyell, BFEÉE Hull (Québec)
K1A OH3 (819) 997-2244

En 1980, la Commission ainsi que le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador ont établi des directives à l'intention de Mobil Oil pour que celle-ci prépare un énoncé des incidences environnementales (EIE). En mai 1985, Mobil Oil a présenté son EIE et, en juin, la Commission a organisé des réunions d'information dans dix localités.

La Commission a demandé d'autres renseignements à Mobil Oil le 15 août et a reçu une réponse à la mi-septembre. Des réunions ont eu lieu en octobre dans six centres terre-neuviens. Le rapport de la Commission, contenant 50 recommandations, a été émis en janvier 1986.

Les principales recommandations comprennent un plan d'établissement des objectifs pour l'industrie et une stratégie globale de formation jointes à d'autres mesures pour assurer les objectifs d'emplois. La Commission recommande également que des fonds soient fournis par le Fonds de développement des régions extra-côtières pour le développement d'accords communautaires sur les effets; que les plates-formes de chargement articulées soient conçues de façon à éviter les écoulements accidentels de pétrole et à assurer la sécurité des vies humaines, qu'une politique globale d'indemnisation pour les pêcheries soit établie, que la zone d'exclusion proposée soit étudiée, qu'une surveillance soit prévue tout au long de la durée du projet, et que soient prévus des systèmes d'évacuation fonctionnels.

La Commission a aussi tenu compte des questions se rapportant au déplacement de la main-d'oeuvre, à l'action positive, à la population, au logement, aux camps de travailleurs, aux vagues, la stabilité du fond marin et la sismicité, ainsi que les oiseaux de mer.

De plus, la Commission a fait sept recommandations se rapportant au processus d'examen. Elles comprenaient un mandat de plus grande portée, un délai plus long pour l'examen de projets de cette envergure, la prévision de financement des intervenants et une participation continue du public.

AMÉNAGEMENT DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE DU LAC SHOAL

Responsable: Ministère des Affaires indiennes et du Nord

Contact: E. Harrigan, Dir. gén. de la région de l'Ontario. Affaires indiennes et du Nord, 25, av. St. Clair est, Toronto (Ontario), M4T 1M2

Promoteur: Bande indienne nº 40 du lac Shoal

Description

Le projet prévoit l'aménagement d'environ 350 terrains de villégiature sur la péninsule, entre la baie Snowshoe et la baie Indian, à l'angle nord-ouest du lac Shoal qui chevauche le Manitoba et l'Ontario (réserve indienne no 40 du lac Shoal). Le lac Shoal alimente la ville de Winnipeg en eau.

Situation actuelle – PÉEE

Le projet a été présenté pour examen officiel par une Commission le 3 1 mars 1980.

La Commission formée en janvier 198 1 comprend les membres suivants:

R.G. Connelly, président
BFEÉE
Hull (Québec)

Lance Roberts
University of Manitoba
Winnipeg (Manitoba)

William Ward
Winnipeg (Manitoba)

David Witty
Hilderman, Feir, Witty and Associates
Winnipeg (Manitoba)

Philip Gardner
Chef
Réserve indienne
Eagle Lake (Ontario)

Secrétaire de la Commission:
Carol Martin, BFEÉE Hull (Québec)
K1A OH3 (819) 997-1000

En février 1983, le Ministre de l'Environnement a donné un nouveau mandat à la commission; ce mandat est centré sur la qualité de l'eau ainsi que sur les aspects socio-économiques du projet. Les directives de mars 1981, pour la préparation d'un énoncé des incidences environnementales (ÉIE), ont été modifiées par la Commission en mars 1983 et communiquées au promoteur. Un nombre suffisant d'exemplaires de l'ÉIE a été reçu en mai 1984 et diffusé pour examen auprès du public et des organismes gouvernementaux. À la suite de cet examen, la Commission a déterminé que l'ÉIE contenait des lacunes et a donc demandé au promoteur de lui fournir de l'information additionnelle. La réponse du promoteur a été reçue en février 1985 et, en mars, la Commission concluait que l'information était suffisante pour qu'on entreprenne l'étape des réunions publiques.

Action projetée

La Commission a informé la bande qu'elle est prête à organiser des réunions publiques et attend une réponse de la bande indienne afin de fixer les dates qui conviennent pour la tenue des réunions.

COMPLEXE HYDRO-ÉLECTRIQUE DE LA RIVIÈRE DES ESCLAVES

Promoteur: Parcs Canada, Ministère de l'Environnement

Contact: W. Douglas Harper, Directeur, Région des Prairies, Parcs Canada, 114, rue Garry, Winnipeg (Manitoba), R3C 1 G 1

Description

L'emplacement du projet est situé dans la région frontalière de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest, à proximité de Fort Smith (T.N.-0.) et attenant au parc national Wood Buffalo.

Le projet vise à créer une centrale hydro-électrique à Fort Smith (T.N.-0.) afin de mettre en valeur le potentiel de la rivière des Esclaves et d'installer une ligne de transmission de la région de Fort Smith à Fort McMurray, en Alberta.

Situation actuelle – PÉEE

Parcs Canada a transmis ce projet à la Commission pour examen, en janvier 1980. Les membres de la Commission, dont on a annoncé la nomination en décembre 198 1, sont:

P. J.B. Duffy, président
BFEÉE
Hull (Québec)

Alistair Crerar
Conseil de l'environnement de l'Alberta
Edmonton (Alberta)

William Fuller
University of Alberta
Edmonton (Alberta)

Alan Loutitt
Yellowknife (T.N.-0.)

Martin Paetz
Edmonton (Alberta)

Secrétaire de la Commission:
R.L. Greyell, BFEÉE Hull (Québec)
K1A OH3 (819) 997-2244

La Commission a publié des directives provisoires en août 1982 et tenu des réunions publiques pour entendre les observations concernant les directives en question en octobre et novembre.

En avril 1984, l'Alberta Environment et l'Alberta Energy Resources Conservation Board ont publié un projet relatif aux besoins en information contenant les directives de la Commission ainsi que celles de l' Alberta.

Le gouvernement de l'Alberta et le BFEÉE ont mis au point des modalités pour l'examen et ont intégré les directives de la Commission et celles de l'Alberta.

En août 1985, le gouvernement de l'Alberta a annoncé qu'il n'y aurait pas d'autres études d'entreprises concernant le projet dans un avenir prévisible.

Action projetée

Compte tenu de la décision de mettre le projet en veilleuse pour le moment, on s'interroge sur la nécessité de l'examen.

PROSPECTION AU LARGE DE LA CÔTE OUEST

Responsable fédéral: Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada

Contact: M. Ruel, Directeur général, Direction de la protection de l'environnement, Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada, 355, River Road, Ottawa (Ontario) K1A 0E4

Description du projet:

Chevron Canada Resources Limited et Petro-Canada Inc. ont toutes deux indiqué qu'elles étaient intéressées à entreprendre des activités d'exploration pétrolière au large des côtes de la Colombie-Britannique, entre l'extrémité nord de l'île de Vancouver et la frontière qui sépare la Colombie-Britannique de l'Alaska. Le programme comprendrait, outre les forages de prospection, des prospections sismiques. Le moratoire concernant les forages de prospection au large des côtes, en vigueur depuis 1972, devrait être levé pour que les travaux de prospection recommencent.

Motif de l'examen

En septembre 1983, les ministres fédéral et provincial de l'Énergie ont signé un protocole d'entente prévoyant la tenue d'un examen conjoint fédéral-provincial des incidences environnementales et socio-économiques d'un programme renouvelé de prospection pétrolière. L'examen se ferait dans le cadre d'un plan conjoint établi conformément à la Loi provinciale sur la gestion de l'environnement et au PÉEE.

Situation actuelle – PÉEE

En juin 1984, une Commission a été créée relevant des ministres de l'Environnement fédéral et provincial. En novembre 1984, Petro-Canada a annoncé qu'elle ne participerait pas à l'examen; cependant, Chevron a continué à participer activement à l'examen. La Commission a d'abord organisé une série de réunions d'information publiques en novembre 1984. Peu après, elle a mis la dernière main à une liste de questions à l'intention du gouvernement et de l'industrie concernant les besoins de renseignements additionnels. La Commission a reçu deux réponses à ces questions en février 1985, c'est-à-dire deux documents, un venant de Chevron et un autre d'organismes gouvernementaux fédéraux et provinciaux. Ces deux documents, avec les évaluations environnementales initiales préparées antérieurement par Chevron et par Petro-Canada, ont constitué les documents de base pour l'examen. Les réunions de la Commission, sous forme de réunions locales et de réunions générales, ont débuté le 9 septembre 1985 et se sont terminées en novembre 1985. Le rapport de la Commission est prévu au printemps de 1986.

La Commision est formée des personnes suivantes:
- E. Cotterill, président Calgary (Alberta)
- C. Bellis Masset (C.-B.)
- P. Gelpke Vancouver ouest (C.-B.)
- A. Milne Sidney (C.-B.)
- N. Nelson Vancouver ouest (C.-B.)

Secrétaires de la Commission:
D. W.I. Marshall et J.P. Secter
700-789, rue Pender ouest
Vancouver (C.-B.) V6C 1M2 (604) 666-2431

Action projetée

Après les réunions, la Commission terminera son rapport. Elle prévoit le présenter aux ministres fédéraux et provinciaux de l'Environnement et de l'Énergie au printemps de 1986.

VOLS MILITAIRES AU LABRADOR ET AU-DESSUS DE CERTAINES PARTIES DU QUÉBEC

Minist&re responsable et promoteur: Ministère de la Défense nationale

Contact: A.T. Downs Directeur Conservation et Environnement Ministère de la Défense nationale 10 1 Promenade Colonel By, Ottawa (Ontario) K 1 A OK2

Description

La proposition sous examen comprend les vols actuels d'entraînement à basse altitude de même que la proposition d'établir un Centre d'entraînement de chasseurs tactiques de l'OTAN.

Les vols à basse altitude prévus pour l'été 1986 comprennent l'utilisation de l'aéroport de Goose Bay et de ses installations, y compris les infrastructures et l'équipement, de même que des espaces aériens couvrant une superficie de 100 000 km². De 60 à 75 avions effectuant jusqu'à 150 sorties quotidiennes sont à Goose Bay durant les périodes d'entraînement. Des champs de tir pour l'ensemble des armes conventionnelles seront également utilisés par ces avions.

Le Centre d'entraînement de chasseurs tactiques serait établi au début des années 1990. L'établissement du Centre mènerait à la modernisation des installations existantes à Goose Bay et à la présence de 140 avions effectuant quelque 300 sorties par jour.

Situation actuelle – PÉEE

Le projet a été soumis pour examen public le 13 février 1986. Le projet est assujetti au PÉEE. Toutefois, une partie des vols aura lieu au-dessus du territoire assujetti a la Convention de la Baie James et du nord québécois. On s'assurera que les exigences du PÉEE et de la Convention de la Baie James et du nord Québécois seront respectées au cours de l'examen de l'évaluation environnementale de cette proposition.

Pour renseignements
Carol Martin
Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales
Hull (Québec)
Tel: (8 19) 997-22 12

PROJET D'ÉNERGIE MARÉMOTRICE DE LA BAIE DE FUNDY

(en veilleuse)

Promoteur: Bureau des études marémotrices de la Baie de Fundy, R.H. Clark, 997-2 108

Description

Une étude datée du mois de novembre 1977, intitulée ((Ré-évaluation de l'énergie marémotrice de la Baie de Fundy», a été mise en circulation par le responsable du projet. On y trouve une description détaillée du projet qui comprendra un barrage de marée, une centrale marémotrice et des lignes à haute tension. Au début de 1982, la Tidal Power Corporation a rendu publique une étude intitulée «Fundy Tidal Power – Update 1982». Le but de cette étude était de faire le point en ce qui concerne la rentabilité de l'énergie marémotrice d'après les prévisions actuelles quant aux besoins énergétiques futurs.

Situation actuelle – PÉEE

Le ministère responsable, Énergie, Mines et Ressources, a demandé en novembre 1985 que cet examen soit terminé.

Pour renseignements:
David Barnes, BFEÉE Hull (Québec)
K1A OH3 (819) 997-1000

PROJET DE FORAGE EN MER DANS L'EST DE L'ARCTIQUE – NORD DU DÉTROIT DE DAVIS

(en veilleuse)

Promoteur: Pet ro-Canada

Contact: C. P. 2844, Calgary (Alberta), T2P 2M7

Responsable: Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada.

Contact: MAINC, Les Terrasses de la Chaudière, Ottawa, (Ontario) K1A OH4

Description

Forages de prospection pour les hydrocarbures dans les eaux de la côte nord-est de l'île de Baffin dans l'Arctique.

Pour renseignements
R.L. Greyell, BFEÉE Hull, (Québec)
K1A OH3 (8 19) 997-2244

PROJET POLAR GAS

(en veilleuse)

Promoteurs: Polar Gas et Panarctic Gas Ltd.

Contact: Ken Taylor, Polar Gas Project, B.P. 90, Commerce Court ouest, Toronto (Ontario) M5L 1H3

Description

Le projet comprend l'extraction et le raffinage du gaz des gisements des îles du haut-arctique, et construction d'un pipeline de grand diamètre qui traversera les Territoires du Nord-Ouest et une ou plusieurs provinces jusqu'à sa jonction avec un pipeline existant dans le sud du Canada.

Situation actuelle – PÉEE

Le ministère responsable, Affaires indiennes et du Nord, a demandé en mai 1985 qu'il soit mis fin à l'examen dû aux nombreux changements à la proposition originale.

Pour renseignements:
R. Greyell, BFEÉE Hull (Québec)
K 1 A OH3 (8 19) 997-2244

TRAVAUX DE CANALISATION DU FLEUVE FRASER

(en veilleuse)

Responsable: Ministère fédéral des Travaux publics

Contact: E.O. Isfeld, Travaux maritimes et de génie civil, Travaux publics Canada, 1166, rue Alberni, Vancouver (C.-B.) V6E 3Z5

Description

La méthode proposée à l'origine, par Travaux publics Canada, pour améliorer le chenal navigable du Fraser entre New-Westminster et le détroit de Georgia comprenait l'installation, à cinq emplacements du chenal, de guideaux destinés a favoriser le creusage naturel du fleuve afin d'obtenir un chenal navigable de 12.2 m. Une étude de rentabilité a fait ressortir que cette solution n'était pas économiquement acceptable. Travaux publics Canada a donc modifié son projet et est arrivé à une solution dans laquelle il n'y aurait des guideaux d'installés qu'à deux emplacements, amenant ainsi la profondeur du chenal navigable à 10.7 m.

Pour renseignements:
P.F. Scott, BFEÉE 700-789, rue Pender ouest
Vancouver (C.-B.) V6C 1 H2 (604) 666-2431

AÉROPORT INTERNATIONAL DE VANCOUVER

(en veilleuse)

Responsable: Ministère fédéral des Transports (Administration canadiennes des transports aériens, ACTA)

Contact: L. Rogers, Aéroport international de Vancouver, Vancouver (C.-B.), V7B 1T6

Description

Construction et exploitation d'une troisième piste d'envol à l'aéroport international de Vancouver afin d'améliorer les possibilités de mouvement des avions. Cette troisième piste serait parallèle à la piste principale est-ouest et entièrement comprise dans le périmètre des digues de Sea Island.

Pour renseignements:
P. Scott, BFEÉE 700-789, rue Pender ouest
Vancouver (C.-B.) V6C 1 M2 (604) 666-243 1

Rapports des commissions d'évaluation

1. Centrale nucléaire de Pointe Lepreau (Nouveau-Brunswick). (Mai 1975)
2. Projet d'énergie hydro-électrique de Wreck Cove. Île du Cap-Breton (Nouvelle-Écosse). (Août 1977)
3. Gazoduc de la route de l'Alaska. Territoire du Yukon. Rapport intérimaire. (Août 1977)
4. Raffinerie d'uranium de I'Eldorado Nucléaire Ltée. Port Granby (Ontario). (Mai 1978)
5. Projet routier Shakwak. Colombie-Britannique et Territoire du Yukon. (Juin 1978)
6. Forage hauturier dans l'est de l'arctique, sud du détroit de Davis (T.N.-0.). (Novembre 1978)
7. Forage hauturier détroit de Lancaster (T.N.-0.). (Février 1979)
8. Raffinerie d'hexafluorure d'uranium de I'Eldorado Nucléaire Ltée. Ontario. (Février 1979)
9. Extension du port de Roberts Bank. Colombie-Britannique. (Mars 1979)
10. Pipeline de la route de l'Alaska, Audiences au Yukon. (Août 1979)
11. Projet routier à Banff, (de l'entrée est au kilomètre 13). Alberta. (Octobre 1979)
12. Remise en service de l'aérodrome de Boundary Bay. Colombie-Britannique. (Novembre 1979)
13. Raffinerie d'uranium de I'Eldorado, M.R. Corman Park. Saskatchewan. (Juillet 1980)
14. Projet Arctic Pilot (Partie nord), T.N.-0. (Octobre 1980)
15. Projet hydro-électrique cours inférieur du Churchill. (Décembre 1980)
16. Développement du champ pétrolifère de Norman Wells et pipeline. (Janvier 198 1)
17. Pipeline de la route de l'Alaska. Territoire du Yukon. (Juillet 1981) (Variantes du tracé. Région Whitehorse/Ibex).
18. Projet routier à Banff (du km 13 au km 27). Alberta. (Avril 1982)
19. Proposition de production d'hydrocarbures en mer de Beaufort. (Rapport provisoire). (Avril 1982)
20. Projet CP Rail Col de Rogers, Colombie-Britannique. (Rapport provisoire). (Avril 1982)
21. Pipeline de la route de l'Alaska. Territoire du Yukon. (Rapport final). (Octobre 1982)
22. Projet CP Rail Col de Rogers. (Rapport final). (Août 1983)
23. CN Rail. Programme de doublement de voies. Colombie-Britannique. (Rapport provisoire). (Septembre 1983)
24. Projet de développement Venture. Nouvelle-Écosse. (Décembre 1983)
25. Production et transport d'hydrocarbures en mer de Beaufort. (Rapport final). (Juillet 1984)
26. Projet d'extension du port de Québec. (Septembre 1984)
27. Production et transport d'hydrocarbures en mer de Beaufort. (Version Inuktitut). (Juillet 1984)
28. CN Rail-Programme de doublement des voies. Colombie-Britannique. (Mars 1985)
29. Centrale nucléaire à Pointe Lepreau, Nouveau-Brunswick. (Mai 1985)
30. Projet de développement Hi bernia, Terre-Neuve. (Décembre 1985)
31. Examen des corridors du Fraser et de la Thompson. (Janvier 1986)